



Beaux-Arts Charles Renaud

ATELIER PHOTOGRAPHIE

Utilisation du matériel photographique personnel

Les personnes inscrites aux cours de photographie aux Beaux-Arts Charles Renaud de Saint-Pol-sur-Mer peuvent, si elles le souhaitent, utiliser leur propre matériel photographique (appareil photo et/ou accessoires).

Dans ce cas, le matériel personnel reste sous l'entière responsabilité de son propriétaire.

La municipalité de Saint-Pol-sur-Mer décline toute responsabilité en cas de panne ou de détérioration du matériel amené par son propriétaire.

D'autre part, le propriétaire s'engage à emporter avec lui son appareil photo et/ou ses accessoires à la fin de chaque cours et ne devra en aucun cas laisser son matériel aux Beaux-Arts ou le confier aux enseignants.

**Je, soussigné(e) déclare accepter les
conditions d'utilisation du matériel photo personnel (appareil photo et/ou accessoires) lors
des ateliers photographie organisés aux Beaux-Arts Charles Renaud.**

Fait à Saint-Pol-sur-Mer, le

Signature

Cours Photos en extérieur

Autorisation de Sorties

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Autorise ma fille, mon fils,
à participer aux sorties photos et de monter à bord du véhicule de services conduit par
Monsieur Jean-Jérôme D'Hoorne.

Dates prévues :

Les Mercredis*	13 Janvier 2021 de 15h30 à 17h00
	3 février 2021 de 15h30 à 17h00
	17 Mars 2021 de 15h30 à 17h00
	7 Avril 2021 de 15h30 à 17h00
	19 Mai 2021 de 15h30 à 17h00
	9 Juin 2021 de 15h30 à 17h00

*cocher la ou les cases correspondantes

Sous réserve de modifications, de manque de places dans le véhicule (*4 passagers, un roulement sera effectué sur les différentes dates de sortie.*) ou d'intempéries.

Fait à Saint-Pol sur Mer, le
Signature du représentant légal :